

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne

Coupe de France des rallyes coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES :

Parution du règlement :	Lundi 1 ^{er} MAI 2018
Ouverture des engagements :	Mardi 2 MAI 2018
Clôture des engagements :	Lundi 21 MAI 2018 à minuit
Parution du road-book :	Samedi 26 MAI 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 26 MAI 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Dimanche 27 MAI 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Vendredi 1 ^{er} JUIN 2018 de 13h30 à 18h00
Vérifications des documents et des voitures le :	Samedi 2 JUIN 2018 de 7h00 à 11H00
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 2 JUIN 2018 à 7h30
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 2 JUIN 2018 à 10h30
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Publication des équipages admis au départ le :	Samedi 2 JUIN 2018 à 11h30
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Publication des heures et ordres de départ le :	Samedi 2 JUIN 2018 à 11h30
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Briefing des pilotes:	Ecrit et distribué aux vérifications administratives.
Heure et lieu de départ de la première étape:	Samedi 2 JUIN 2018 à 13h30 au parc fermé de la CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Heure et lieu d'arrivée de la première étape :	Samedi 2 JUIN 2018 à 22h21 au parc fermé de la CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Publication des résultats partiels de la première étape :	Samedi 2 JUIN 2018 à 23h00 au parc fermé de la CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Heure, lieu et ordre de départ de la deuxième étape :	Dimanche 3 JUIN 2018 à 8h00 au parc fermé de la CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE) dans l'ordre d'arrivée de la première étape
Heure et lieu d'arrivée de la deuxième étape :	Dimanche 3 JUIN 2018 à 18h07 au parc fermé de la CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Vérification finale le :	Dimanche 3 JUIN 2018
Lieu :	Garage FORD DORMOY à LURE
Publication des résultats du rallye le :	Dimanche 3 JUIN 2018
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)
Remise des prix le :	Dimanche 3 JUIN 2018 à 19h30
Lieu :	CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE)

ARTICLE 1P. ORGANISATION :

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 26 MARS 2018 sous le numéro 35 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 242 en date du 27 MARS 2018

Comité d'Organisation

Président : Michel MAUVAIS
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE
Téléphone : 03.84.75.78.42
Fax : 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye lieu : CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE
Date, Horaires : Samedi 2 JUIN 2018 de 12h00 à 22h30
Dimanche 3 JUIN 2018 de 6h30 à 21h00

Organisateur technique

Nom : ASA Luronne
Adresse : 1 Rue général LECLERC 70000 NAVENNE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Commissaires sportifs :	Président	Claude CONDAMIN	licence 0314/122813
	Membres	Gérard SIMON	licence 0419/12017
		Patrice COTTET	licence 0305/8012
Directeur de course :	au PC	Daniel BLANQUIN	licence 0308/1941
Directeurs de course adjoints :	au D/C au PC	Hubert BENOIT	licence 0411/3617
	ES 1 au PC	Frédéric DELMOTTE	licence 0411/154521
	ES 2 au PC	Denis DUROC	licence 0411/147050
	ES 1	Thierry COURANT	licence 0409/16140
	ES 1 Adj	Thierry TRO NTIN	licence 0408/187858
	ES 2	Gérard FINQUEL	licence 0405/1913
	ES 2 Adj	Martial PEUGEOT	licence 0411/44386
	ES 2 Inter	Jean-Marc DELOY	licence 0409/6830
	ES 2 Inter Adj	Guy FELLDMANN	licence 0405/6282
	Voiture trico moderne	Jean-Pierre SIMON	licence 0409/2746
	Voiture trico VHC	Michel PISSARD	licence 0409/5461
	Voiture balai	Claude PETOT	licence 0409/3614
Médecin Chef :		Docteur Eliane BRETL	
Commissaires techniques responsable :		André LALLEMAND	licence 0411/55989
Commissaires techniques :		Jean-Louis REVERCHON	licence 0421/6835
		Serge BULLIER	licence 0409/19678
		Denis DERCHE	licence 0314/33547
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		Martine REVERCHON	licence 0409/14505
		Elisabeth LOUIS	licence 0313/1287
Chargés des relations avec la presse :		Pascal ROY	licence 0409/6829
Chargée des commissaires :		Sandrine ULRICH	licence 0409/238005

1.2P. ELIGIBILITE

Le 43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2018, les challenges de la ligue BFC 2018, les challenges STPI-PRE-SEROUX, VED et ASA LURONNE 2018.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives et contrôles techniques qui auront lieu le ~~vendredi 1 JUIN 2018 de 16h00 à 21h00.~~
Les vérifications finales seront effectuées : garage FORD DORMOY à LURE.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES :

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES :

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 MAI 2018 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum + 15 VHC

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 535 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 485 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 435 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1070 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Les concurrents du rallye moderne partiront 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS :

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée suivant le détail présent dans le road book, Boulevard de Franche-Comté à LURE.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE :

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

6.1P. DESCRIPTION

Le 43^{ème} Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de 357,5 km.

Il comporte 2 étapes, 4 sections et 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 122,4 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 / 3 / 4 / 6 : La Lanterne 14,7 km.

ES 2 / 5 / 7 : La Route des Crêtes de 21,2 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le: Samedi 26 MAI 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Dimanche 27 MAI 2018 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Vendredi 1^{er} JUIN 2018 de 13h30 à 18h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON : RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques au maximum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de course, au plus tard, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dés lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe / classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des Commissaires Sportifs.

Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA.
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX :

a) - Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	1000€	700€	500€	300€	150€
CLASSES					
+ de 12 partants	460€	250€	120€	80€	
8 à 11 partants	460€	220€	120€		
5 à 7 partants	460€	200€			
3 à 4 partants	460€				
1 à 2 partants	230€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	460€	Moins de 3 partants 50%			

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N, FN, A, FA, F2000, FRC, R, GT de Série 2 roues motrices.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le dimanche 3 juin 2018, CCPL Rue des Berniers (Zone de la Saline à LURE). Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN :

Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr